

COMIGNE

PARTICIPEZ à la

**RÉFECTION DU TOIT
DE L'ÉGLISE**

Opération :

**ADOPTER
UNE TUILE**



à partir de 10 € la tuile

Uniquement par chèque à l'ordre du Trésor Public envoyé ou déposé en Mairie avant le 30 septembre 2025.

Un certificat vous sera adressé en fonction du nombre de tuiles parrainées